Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec

PRIME-VERT
UN PAS DE PLUS. POUR VOUS. POUR VOTRE COLLECTIVITÉ.

FICHE SYNTHÈSE

Volet 2 – Approche régionale et interrégionale

TITRE : APPROCHE CONCERTÉE DE RÉDUCTION DES TRAITEMENTS DE SEMENCES INSECTICIDES (TSI) DU MAÏS ET DU SOYA EN MONTÉRÉGIE

ORGANISME Groupe ProConseil

AUTEURS Catherine Mercier, agr.

COLLABORATEURS CEROM, Club AgriAction

INTRODUCTION

La vente de néonicotinoïdes comme pesticide sous forme de traitement de semences a beaucoup diminué au Québec depuis 2019, mais d'autres substances ont remplacé ces molécules, dont le chlorantraniliprole. Alors que moins de 5% des sites justifieraient l'utilisation de méthodes de lutte face à la présence des ravageurs, la pertinence des enrobages de semences insecticides n'est pourtant pas encore beaucoup remise en question. Il subsiste donc encore de nombreux obstacles qui empêchent que ces recommandations soient mises en application sur le terrain. L'objectif général était d'identifier les contraintes principales liées à l'adoption de la pratique du semis de semences non-traitées aux insecticides et de procéder à des démonstrations de l'efficacité de ces semences chez le plus grand nombre de producteurs possible.

OBJECTIFS

Les objectifs du projet étaient : 1) d'identifier les obstacles principaux à l'adoption de semences non traitées aux insecticides, puisque leur utilisation est tout de même encore très répandue au sein des grandes cultures en Montérégie; 2) de tenter d'atténuer les freins identifiés en favorisant la concertation et le réseautage entre les intervenants des organismes de transfert (conseillers agronomes), les agriculteurs, les chercheurs (CEROM) et les vendeurs de semences; 3) de démontrer à un grand nombre d'agriculteurs, au sein de plusieurs clubs-conseils, à l'aide de parcelles comparatives, que les traitements de semences ne sont pas nécessaires en l'absence de facteurs de risques précis et 4) d'instaurer la pratique de l'utilisation de semences non-traitées à plus grande échelle et de façon pérenne au sein des fermes.

MÉTHODOLOGIE

D'abord, des discussions ont eu lieu avec les agriculteurs afin de déterminer les principaux obstacles, un sondage a été effectué, et des dépistages de ravageurs du sol ont été faits chez des producteurs à l'aide de piège appâts dans des champs ciblés par eux-mêmes. Puis, les parcelles d'essais ont été établies en séparant les semoirs des producteurs en 2; la moitié avec des semences traitées et la moitié avec des semences non-traitées, ou en semant une allée avec des semences traitées, puis une allée avec des semences non-traitées. Cette parcelle est répliquée 2 autres fois dans le champ, pour un total de 3 parcelles avec 2 traitements chacune. Lors de la saison 2022, 9 sites d'essais ont été mis en place, puis en 2023, 8 sites ont été mis en place chez 7 producteurs, puis lors de la saison 2024, 6 sites ont été mis en place.
Une évaluation de la levée des plants a est effectuée dans les parcelles et les données ont été compilées à l'aide du logiciel servant à mesurer la précision de semis. Lors de la récolte, pour les sites où cela était possible, la prise de rendements a été faite à la pesée (ou manuellement) dans les parcelles comparatives.

RÉSULTATS

L'ensemble des problèmes identifiés sur tous les sites pendant les 3 années du projet a été colligé (voir le tableau ci-contre), pour un total de 701 morts de plants/problèmes de levée. Les dommages de VFF sont identifiés en orange. Pour les sites avec semences traitées, ils représentaient 4 % du total, et 9 % pour les semences non-traitées, pour un total de 13%. Les autres problèmes rencontrés qui dépassaient ces pourcentages (identifiés en vert dans le tableau) sont les MNI, qui représentaient 16 % des problèmes, et le FR, pour un total de 15%. Quatre autres problèmes ont eu des impacts similaires sur la levée (surlignés en jaune); les GNG, les PPI et les CS, tous pour 12% chacun, et la PR pour 11%.

Cela suggère donc que bien souvent des problèmes de levée, qui sont souvent associés au VFF, sont en fait causés par d'autres sources. Semer au bon moment, à la bonne profondeur, et au bon espacement permet de prévenir la majorité de ces problèmes, qui ne seraient pas résolus par des traitements insecticides.

Des baisses de rendements dans les zones non-traitées ont été observées, au cours des 3 années, pour 6 sites (3 en 2022, 1 en 2023, et 2 en 2024), et une baisse de population dans l'orge en 2023, mais dans aucun de ces cas la prédation par les VFF ne semble avoir été en cause. Évidemment, il est difficile de ne pas prendre en compte l'hétérogénéité du champ et d'isoler la variable traitement ou non dans ce genre d'étude terrain.

Pour ce qui est obstacles à l'adoption de la pratique, les freins principaux demeurent la disponibilité des semences et le manque d'informations et de sensibilisation à ce sujet. Mais, déjà, en quelques années à peine, la disponibilité des semences non-traitées a beaucoup augmenté (en quantité et par rapport à la période des commandes), ce qui atténue grandement ce frein. Certains producteurs se montraient par contre encore peu enclins à laisser tomber les TSI dans leurs champs, considérant qu'il s'agit d'une assurance très peu chère payée.

Compilation des problèmes de levée (total 3 ans)

	T	N-T	Total
Vers fil de fer (VFF)	26	62	88
Maladie/pourriture non-identifiée (MNI)	45	74	119
Insecte non-identifié (INI)	12	19	31
Mauvaise germination due au froid (FR)	29	75	104
Grain non-germé (GNG)	38	44	82
Problème phytosanitaire inconnu (PPI)	44	38	82
Résidus de cultures (RC)	9	9	18
Croûtage du sol (CS)	45	42	87
Mauvaise profondeur de semis (PR)	25	51	76
Roche (RO)	7	2	9
Calandre des grains (ICA)	2	1	3
Mauvaises herbes (MH)	1	0	1
Absence de grain (AB)	0	1	1
Total	701		

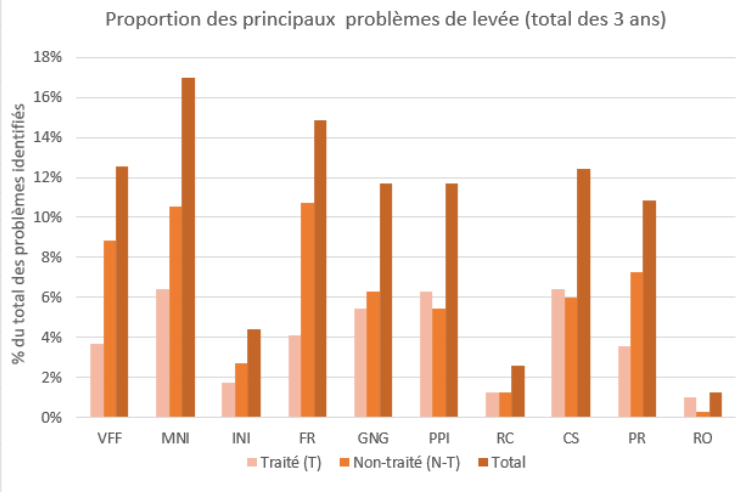

IMPACTS ET RETOMBÉES DU PROJET

La nouvelle réglementation du MELCCFP, obligeant à détenir une prescription et une justification agronomique pour l'achat de TSI, qui devait entrer en vigueur en 2025, avait d'abord permis de susciter un intérêt pour les parcelles d'essai. Puis, l'entrée en vigueur du règlement a été repoussée à 2026. Ainsi, le projet a permis de répondre à cette demande pour les producteurs qui étaient inquiets de devoir abandonner les TSI, et valider s'ils sont réellement nécessaires. Par contre, en discutant avec plusieurs collègues agronomes, le constat semble être que la majorité des producteurs ne semblent pas inquiets et n'abordent que rarement ce changement de règlement à leur agronome. C'est plus souvent nous qui abordons la question avec eux et qui les informons de ce règlement. Ainsi, l'engouement pressenti pour les tests de semences non-traitées ne s'est pas produit. Plusieurs producteurs ont décidé, en prévision de 2026, de n'acheter que des semences non-traitées aux insecticides. D'autres ont décidé de repousser à 2025 leurs tests pour valider si la justification est nécessaire.

Le projet a permis de démontrer que souvent bien d'autres problèmes causent les retards de levée ou la mort de plants, et que de détenir des informations à propos des champs grâce aux dépistages ou aux suivis de levées s'avère très bénéfique pour les producteurs.

DÉBUT ET FIN DU PROJET

01/2021 – 02/2025

POUR INFORMATION

Catherine Mercier, agr. et chargée de projets en agroenvironnement
Groupe ProConseil
514-772-3644
catherine.mercier@groupeproconseil.com

Agriculture, Pêcheries et Alimentation Québec